

MEMO POUR LE DOSSIER "VOYAGES SCOLAIRES" - ÉLÉMENTAIRE



Avant d'envoyer votre dossier, avez-vous bien vérifié ...

LE DÉLAI POUR
LE DÉPOT DU
DOSSIER

4 semaines (hors vacances scolaires) avant le premier jour de la sortie

L'ENCADREMENT

2 adultes jusqu'à 24 élèves, puis un pour 12 élèves supplémentaires (hors A.E.S.H. hors volontaire en service civique)
Honorabilité des bénévoles est vérifiée par le service Elae
Autorisation spécifique pour AESH et ATSEM à demander à leur employeur.
Pour les activités à risque (équitation, vélo, natation), le taux d'encadrement est renforcé (agrément - annexe 6).

L'HEBERGEMENT

La structure figure de préférence au catalogue national. A défaut, des documents complémentaires sont demandés.

LE PROJET
PÉDAGOGIQUE

Il doit être rédigé pour chaque cycle ou chaque classe, en référence aux compétences du programme.

LE PROGRAMME

Il doit faire être complété du moment du départ au moment du retour.
Préciser pour chaque activité les sous groupes, les déplacements et les adultes encadrants.
Le temps de classe doit être précisé en tant que tel, comme les moments de vie quotidienne.

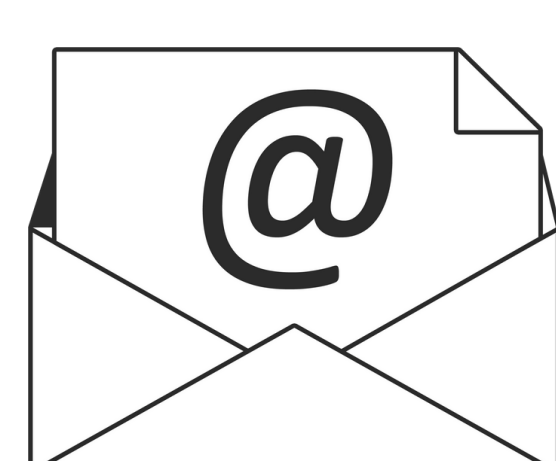
LES
TRANSPORTS

Les annexe 3 et 3bis sont renseignées par l'enseignant et le transporteur, qui doit apposer son tampon.
renseigner les déplacements pendant le séjour doivent apparaître.
L'annexe 5 est remise au chauffeur le jour du départ.

ANNEXES 3
TER ET 4

Elles sont nécessaires si

- un véhicule est mis à disposition (3 ter)
- le départ ou le retour ont lieu hors de l'école (4)



Envoyer le dossier en version numérique à l'adresse
ce.cpc2-dijon-sud@ac-dijon.fr